



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information : statistiques du commerce international de marchandises

Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises

Note du Secrétaire général

En réponse à la demande faite par la Commission de statistique à sa trente-huitième session**, le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-joint, pour information, le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises. La Commission est invitée à prendre note des travaux effectués par l'Équipe spéciale, notamment de son mandat actualisé et de son futur programme de travail.

* E/CN.3/2008/1.

** *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4 (E/2007/4), chap.I.A.*



Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Suite donnée aux décisions de la Commission de statistique.	1–5	3
A. Manuel des indices de prix à l'exportation et à l'importation	1–3	3
B. Quatrième révision de la Classification type pour le commerce international	4–5	3
II. Activités menées depuis la trente-septième session de la Commission de statistique	6–15	4
A. Méthodes	6–8	4
B. Bases de données sur le commerce international : production et diffusion des données à l'échelon international	9–14	5
C. Site Web public de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises	15	7
III. Questions nouvelles et activités futures.	16–20	7
IV. Mandat de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises.	21	8
 Annexes		
I. Mandat de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises . . .		9
II. Récapitulatif des activités (achevées ou en cours) de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises pendant la période biennale à l'examen		11

I. Suite donnée aux décisions de la Commission de statistique

A. Manuel des indices de prix à l'exportation et à l'importation

1. Dans le rapport qu'elle a présenté à la Commission de statistique à sa trente-quatrième session (E/CN.3/2003/14), l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises a constaté la nécessité d'un manuel des indices du commerce international, qui pourrait être élaboré en coopération entre institutions. La Commission a approuvé ce projet et remercié le Fonds monétaire international (FMI) qui avait fait connaître l'intention de mettre au point ledit manuel.

2. Le FMI coordonne les travaux relatifs au manuel des indices de prix à l'exportation et à l'importation, en vue de promouvoir l'harmonisation de cet ouvrage, du point de vue de la structure et du style, avec le manuel des indices des prix à la consommation et celui des indices des prix à la production mis au point par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, et d'assurer la cohérence, selon qu'il conviendra, du contenu, de la terminologie et des méthodes employées. Un groupe d'experts techniques a été constitué par le Groupe de travail, et le projet de manuel a été diffusé sur un site Web spécial. Le groupe d'experts a examiné ce projet en septembre 2006.

3. L'Équipe spéciale s'est essentiellement préoccupée d'étudier la possibilité pratique de compiler des indices de prix détaillés à partir des enquêtes, ainsi que le coût-efficacité et l'utilité d'utiliser des valeurs unitaires pour compléter ou remplacer les indices de prix. En conséquence, outre qu'il porte principalement sur les indices de prix, le manuel comprend désormais un nouveau chapitre sur les avantages et les inconvénients d'utiliser des valeurs unitaires. On compte que le texte du manuel sera définitivement arrêté pendant la période 2008-2009.

B. Quatrième révision de la Classification type pour le commerce international

4. À sa trente-cinquième session, la Commission de statistique a approuvé la recommandation de l'Équipe spéciale tendant à procéder à une quatrième révision de la Classification type pour le commerce international (CTCI). La Division de statistique a établi un projet initial de classification et coordonné la mise au point de sa version provisoire. À sa trente-septième session, la Commission a pris note du projet définitif de quatrième version révisée de la CTCI et la Division l'a soumis pour publication.

5. La quatrième version révisée de la CTCI est désormais disponible en version imprimée (en anglais)¹, et en version électronique sur le site Web de la Division de statistique. La traduction de la classification dans les autres langues officielles de l'ONU est en cours. Le site de la Division donne aussi accès aux tables de concordance entre la troisième version révisée (CTCI, Rev.3) et la quatrième (CTCI, Rev.4) et à des versions amendées du Système harmonisé de désignation et de

¹ *Études statistiques, n° 34/Rev.4* (publications des Nations Unies, numéro de vente : F.06.XVII.10).

codification des marchandises (SH de 2007 et SH de 2002). Une table de correspondance entre la quatrième version révisée de la CTCI et la Classification par grandes catégories économiques est en cours d'élaboration.

II. Activités menées depuis la trente-septième session de la Commission de statistique

A. Méthodes

6. *Statistiques du commerce international de marchandises*. Le supplément à l'ouvrage intitulé *Statistiques du commerce international de marchandises : manuel des statisticiens* fait partie du programme de publication de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2006-2007. Il a pour objet de préciser certaines questions d'intérêt commun en fournissant, pour les statistiques visées, des données d'information supplémentaires et des directives concernant la compilation. Le projet de supplément comprend six chapitres portant sur une large gamme de questions, ainsi qu'un examen général des pratiques de compilation et de diffusion nationales et de leur conformité à la deuxième version révisée du manuel intitulé *Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions* (SCIM, Rev.2)². Cette partie du supplément contient le récapitulatif des réponses des pays au questionnaire établi par la Division de statistique, examiné par d'autres membres de l'Équipe spéciale et envoyé conjointement par la Division de statistique, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). D'autres chapitres renferment des données à jour sur divers sujets intéressant la compilation de données du commerce ou mettent en relief certains problèmes nouveaux touchant les statistiques du commerce international de marchandises. En particulier, les thèmes suivants sont abordés : la Convention de Kyoto révisée, le Système harmonisé de 2007 et la quatrième version révisée de la CTCI, certaines questions d'ordre conceptuel ou touchant la compilation de données (par exemple, l'utilisation de critères de changement de propriété, les biens à transformer, les importations FOB), la collecte de données par Intrastat, et la relation entre la deuxième version révisée de la CTCI et les cinquième et sixième versions révisées du *Manuel de la balance des paiements*. Les organisations membres de l'Équipe spéciale ont été nombreuses à contribuer à l'élaboration du projet provisoire. Au moment de l'établissement du présent rapport, la Division de statistique mettait au point le texte définitif du supplément.

7. *Révision du manuel Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions*. L'Équipe spéciale a appuyé l'initiative de la Division de statistique d'entreprendre la troisième révision des SCIM, en vue de soumettre des recommandations actualisées à la Commission de statistique pour adoption en mars 2010. La troisième version révisée de ces recommandations est devenue nécessaire en raison, notamment, de ce qui suit :

a) Évolution du commerce international de marchandises avec, par exemple, la mondialisation accrue des processus de production et de distribution, le

² *Études méthodologiques, n° 52/Rev.2* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.16).

développement du commerce intra-entreprise et les transactions portant sur des groupes de biens ou services;

b) Évolution du cadre juridique avec, notamment, l'adoption par le Conseil de l'OMC de la Convention de Kyoto révisée et de nouvelles mesures juridiques ou administratives visant à accroître la sécurité ou à simplifier les formalités douanières;

c) Évolution des cadres statistiques pertinents, dont le *Système de comptabilité nationale de 1993*³ et le *Manuel de la balance des paiements*;

d) Évolution des besoins des usagers avec, notamment la demande accrue de données plus détaillées et à jour aux fins des négociations sur l'accès aux marchés et de l'élaboration des politiques commerciales, des études de marché par les entreprises et de l'analyse économique (associant données sectorielles et données du commerce, par exemple);

e) La nécessité de préciser certaines notions existantes et, de façon générale, d'accroître la lisibilité des textes.

Les modalités et l'organisation du processus de révision sont décrites dans un rapport distinct de la Division de statistique à la Commission.

8. *Nomenclatures géographiques.* Faisant fond sur l'expérience acquise dans le domaine des statistiques du commerce de marchandises, l'Équipe spéciale a soumis au Comité de coordination des activités statistiques un rapport initial sur les moyens d'accroître la transparence et la cohérence des nomenclatures géographiques des différentes organisations internationales. Le Comité a décidé d'axer les travaux menés dans ce domaine sur le codage des pays en demandant à la Division de statistique de recueillir les préoccupations et les questions des organisations concernant le regroupement ou la répartition des pays et territoires non couverts par le *Codage statistique normalisé des pays et zones*⁴. En ce qui concerne les écarts entre systèmes de classification régionale, la transparence devrait être assurée par les groupes interinstitutions ou groupes d'experts concernés, dont ceux qui travaillent sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Bases de données sur le commerce international : production et diffusion des données à l'échelon international

9. L'Équipe spéciale a pour objectif à la fois d'accroître l'efficacité, la qualité et la cohérence des méthodes de production et de diffusion des données au niveau international et d'alléger la charge que représente la communication de données pour les pays et de réduire les chevauchements d'activités dans les organismes internationaux. La coopération fructueuse établie entre les organisations multilatérales a permis d'obtenir des résultats considérables dans les activités communes de collecte, de traitement et de diffusion des données.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

⁴ *Études statistiques, n° 49/Rev.4* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.9); également consultable en ligne à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49Frnch.htm>.

10. *Coopération entre la Division de statistique et l'OCDE.* La base de données Comtrade de l'ONU a été considérablement améliorée sur le plan des mécanismes de coordination et de la qualité des données. En particulier :

a) Le système commun de collecte et traitement des données de la Division et de l'OCDE est implémenté depuis le 1^{er} janvier 2006. À ce jour, toutes les séries de données remontant à 2000 sont complètement harmonisées;

b) Les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations internationales ont continué de coopérer avec la Division en collectant des données annuelles sur le commerce. En particulier, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a conclu un accord officiel avec la Division pour l'échange de données sur le commerce;

c) De nouveaux progrès ont été accomplis pour ce qui est d'aligner les données Comtrade sur les données annuelles provenant du *Bulletin mensuel de statistique* de l'ONU et de l'Ensemble commun de données;

d) La Division des statistiques a établi un nouveau portail Comtrade, qui permet d'accéder à l'ensemble des données d'information et services pertinents, et comporte notamment une base de connaissances, un forum pour les experts et un forum pour la communauté des usagers.

11. *Ensemble commun de données.* Cet ensemble de données analytiques dont l'objet est d'améliorer le champ et la cohérence des statistiques permet de rapprocher les valeurs annuelles relatives au volume total des échanges des pays qui se trouvent dans les bases de données respectives des organisations participantes (Eurostat, OCDE, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Division de statistique, OMC). Il peut désormais être consulté sur le site Web de l'Équipe spéciale sous la forme de base interactive, séparant les données communiquées officiellement et les valeurs optimales conformément aux concepts et définitions agréés sur le plan international et comprenant des descriptions relatives aux ajustements et aux estimations dans ses métadonnées. L'amélioration de la qualité des données est obtenue grâce à la spécialisation des travaux menés par les organisations internationales et à la mise en commun de leurs résultats. L'Ensemble commun de données est actualisé tous les ans. Les utilisateurs s'en sont déclarés satisfaits.

12. Les futures activités viseront à mieux faire connaître l'Ensemble commun de données aux utilisateurs, à obtenir un retour d'information des services de statistique nationaux et à étudier la possibilité pratique de recourir aux échanges de données et métadonnées statistiques pour le tenir à jour.

13. *Outils et formats de diffusion de données.* D'importants progrès ont été obtenus par les organisations dans la diffusion de données, en particulier dans la présentation des statistiques sur le commerce de marchandises en association avec d'autres indicateurs statistiques utiles à des fins d'analyse. L'Équipe spéciale a particulièrement retenu les réalisations suivantes :

a) La mise en ligne de la base de données de l'OCDE des indicateurs du commerce international;

b) La publication des *Profils tarifaires dans le monde*, produits conjointement avec le Centre du commerce international (CCI) et la CNUCED,

suivie de la diffusion par l'OMC de tableaux nationaux prédéterminés suivant la nomenclature à six chiffres du Système harmonisé;

c) La mise en ligne de la base CEPALSTAT de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui rassemble des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux;

d) La reconfiguration de l'application en ligne FAOSTAT qui comprend de nouvelles nomenclatures afin de faciliter la comparaison des données sur le commerce avec des données connexes d'autres domaines;

e) Le projet du CCI de laisser les pays en développement accéder librement à son application TradeMap;

f) Le libre accès à toutes les applications Eurostat, dont NewCronos, EasyComext et Analytical Comext, et la diffusion de données sur DVD et au format FTP (protocole de transfert de fichiers).

14. *Le commerce et les objectifs du Millénaire pour le développement.* Trois membres de l'Équipe spéciale (CCI, CNUCED et OMC) ont uni leurs ressources pour concevoir et tenir à jour les deux indicateurs de l'accès aux marchés (l'indicateur 38 et l'indicateur 39) qui permettent de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces indicateurs correspondent à la proportion du total des importations des pays développés en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés, admises en franchise de droits, d'une part, et aux taux moyens de droit appliqués par les pays développés aux produits agricoles et aux textiles et vêtements en provenance des pays en développement, d'autre part. Les trois organisations ont mis au point et gèrent un site Web qui leur est spécialement consacré.

C. Site Web public de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises

15. L'Équipe spéciale a lancé un site Web accessible au public pour diffuser des documents de référence sur les statistiques du commerce de marchandises. Ce site permet de consulter la base de données sur lesdites statistiques et sert de portail pour l'accès aux statistiques du commerce des organisations internationales, aux notions et définitions, à l'information sur les pratiques de compilation et de présentation de l'information, aux activités de renforcement des capacités (classées par année, organisation et pays) et à des renseignements à jour sur les activités de l'Équipe spéciale.

III. Questions nouvelles et activités futures

16. Le commerce est un domaine qui évolue rapidement. L'intensification de la mondialisation de l'économie et l'évolution des pratiques commerciales et administratives associées aux échanges internationaux de marchandises ainsi que la révision des principaux cadres statistiques ont des répercussions sur les statistiques du commerce de marchandises.

17. L'Équipe spéciale n'a cessé de recenser les problèmes à analyser ou les possibilités d'améliorer les notions et les définitions, de rationaliser la production de

données et d'améliorer la qualité de celles-ci. Elle s'est en outre tenue informée des activités novatrices menées par chacun de ses membres, à savoir par exemple :

a) La nouvelle législation Intrastat et Extrastat d'Eurostat (applicable à compter de 2009), qui a suscité des débats sur les moyens de concilier les obligations concernant l'établissement de rapports et les besoins des utilisateurs;

b) Le lancement, par l'OCDE et Eurostat, de projets visant à lier les statistiques sur la structure des entreprises et les statistiques du commerce, en vue d'obtenir de nouveaux produits statistiques, dont des indicateurs associant les statistiques du commerce et les critères relatifs aux entreprises (taille ou type, par exemple), ou des estimations du commerce intra-entreprise;

c) Les projets en cours d'Eurostat qui revêtent une importance pour l'analyse du commerce intra-entreprise et des chaînes de valeur (commerce par tâche) ou pour l'établissement de liens entre les statistiques du commerce et d'autres domaines aux fins de l'analyse de la mondialisation en général, à savoir : le Registre EuroGroups (pour l'enregistrement des entreprises multinationales) et un programme de modernisation des statistiques sur les entreprises et des statistiques du commerce visant à alléger la charge que représente la communication de données et permettre la mise en application de nouvelles technologies.

18. Ces nouvelles activités intéressent l'Équipe spéciale du point de vue des méthodes employées (des recommandations ont été faites sur les pratiques de compilation des données). Une place importante leur sera consacrée dans le futur supplément à l'ouvrage *Statistiques du commerce international de marchandises : manuel des statisticiens*, mais cela n'empêche pas l'Équipe spéciale de les prendre d'ores et déjà en considération dans ses travaux en cours et la planification de ses activités futures, y compris l'établissement de la deuxième version révisée des SCIM.

19. L'évolution des pratiques du commerce et des entreprises exige de réviser les anciennes normes et de renoncer aux idées toutes faites lorsque les nouveaux phénomènes économiques ont un caractère intersectoriel, notamment pour la mesure des activités des filiales étrangères ou le suivi statistique du commerce intra-entreprise transfrontières. Pour satisfaire les nouveaux besoins en statistiques désagrégées au niveau de l'entreprise, une démarche commune devra être adoptée dans les domaines du commerce des biens et celui des services.

20. Pour mettre au point cette stratégie prospective, l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises a pris contact avec l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international de services en vue d'étudier les moyens de resserrer leur coopération. Une première réunion commune est prévue en 2008 afin d'examiner les questions d'intérêt commun et les possibilités de coopération sur des thèmes précis, avec des objectifs clairement définis et des modalités d'action efficaces.

IV. Mandat de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises

21. L'Équipe a examiné son mandat et en a adopté une version actualisée, que l'on trouvera à l'annexe I.

Annexe I

Mandat de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises

I. Composition, organisation organisatrice et organisation des travaux

1. L'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises a été constituée en 1990 par la Division de statistique de l'ONU sur la demande du Sous-Comité des activités statistiques. La Commission de statistique a entériné sa création à sa vingt-septième session en 1993. L'Équipe spéciale comprend tous les organes ou organismes internationaux participant activement à la collecte, au traitement, à la diffusion ou à l'utilisation de statistiques sur le commerce international de marchandises, à savoir : la Division de statistique de l'ONU, les divisions de statistique des commissions régionales de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale des douanes, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, Eurostat et le Centre du commerce international. D'autres organisations mondiales peuvent participer à ses travaux en tant qu'observateurs avec l'assentiment des membres actuels.

2. L'Organisation mondiale du commerce a été élue organisation organisatrice de l'Équipe spéciale.

3. L'Équipe spéciale se réunit périodiquement tous les ans. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si besoin est.

4. Le site Web de l'Équipe spéciale est administré par l'OMC (en tant qu'organisation organisatrice), tandis que les sites des groupes de discussion électroniques sont administrés par l'OMC en collaboration avec l'OCDE.

5. Les membres à part entière règlent toutes les questions liées aux procédures par consensus ou par un vote à la majorité si l'un d'entre eux en fait la demande.

II. Mandat de l'Équipe spéciale

6. L'Équipe spéciale a pour objectif d'assurer la coordination des activités menées par les institutions participantes dans le domaine des statistiques du commerce international des marchandises et les domaines apparentés, et mène pour ce faire les activités suivantes :

a) Coordination des collectes de données provenant des pays et mise en commun des séries de données collectées en vue d'alléger la charge que représente la communication de données pour les pays;

b) Harmonisation des procédures de traitement des données et coordination de la diffusion des données par le biais des bases de données et des publications des institutions, pour promouvoir la cohérence des statistiques du commerce

international de marchandises et mieux répondre aux besoins de la communauté des usagers;

c) Coordination de la collecte d'éléments d'information sur les pratiques des pays concernant la compilation et la diffusion des données, coopération pour l'évaluation de la qualité des données obtenues des pays et recensement des bonnes pratiques;

d) Détection des problèmes nouveaux, d'ordre conceptuel ou touchant la compilation des données, étude systématique de ces questions et formulation de propositions en vue de leur règlement; dans ce contexte, contribution au processus de révision des recommandations de la Commission de statistique concernant les statistiques du commerce international de marchandises;

e) Promotion des synergies dans les travaux des autres équipes spéciales, groupes de travail et comités interinstitutions, s'agissant en particulier de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international de services;

f) Coordination des activités de formation et de renforcement des capacités, dans les pays en développement en particulier, pour en accroître l'efficacité et, ce faisant, renforcer l'harmonisation des pratiques des pays concernant la compilation et la diffusion de données et garantir l'exactitude des séries de données compilées et diffusées par les pays.

III. Rapports à la Commission de statistique

7. L'organisation organisatrice de l'Équipe spéciale établit un rapport annuel, pour soumission à la Commission de statistique. Ce rapport contient une description des progrès réalisés par l'Équipe spéciale au cours de l'année écoulée, ainsi que des activités qui seront entreprises conformément aux dispositions du présent mandat.

Annexe II

Récapitulatif des activités (achevées ou en cours) de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises pendant la période biennale à l'examen

Réalisations

<i>Activités</i>	<i>Date d'achèvement</i>
• Quatrième révision de la Classification type pour le commerce international	2006
• Mise en service du site Web de l'Équipe spéciale (http://imts.wto.org)	2006
• Diffusion de l'Ensemble commun de données sur le site Web de l'Équipe spéciale (base de données interactive)	2006
• Base de données Comtrade de l'ONU : harmonisation complète des séries de données de l'OCDE et de l'ONU	2007

Activités en cours

<i>Activités</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>
Méthodes	
• <i>Manuel des indices des prix à l'exportation et à l'importation</i>	2008/2009
• Supplément à l'ouvrage <i>Statistiques du commerce international de marchandises : manuel des statisticiens</i>	2007
• Projet de troisième version révisée de l'ouvrage <i>Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions</i>	2009